



Cafétérias

Identification De Convention
Collective - IDCC 2060

Les activités

La branche de la Restauration commerciale libre-service (RCLS) réunit **les activités des cafétérias, avec un ancrage géographique diversifié** (zones urbaines, centres commerciaux, réseaux autoroutiers...).

Type d'activités : restauration sur place, à emporter, livraison, prestations associées étendues (accueils bébé, aux toilettes, aux douches...).

Les chiffres clés 2022



250 ⓘ
entreprises

Source : France compétences



11237 ⓘ
salariés en ETP

Source : France compétences



1610 ⓘ
salariés formés via AKTO (hors alternance)

Source : AKTO



243 ⓘ
alternants*

Source : AKTO

Les principaux enjeux

✓ **L'offre de service s'élargit** depuis une quinzaine d'années avec la vente à emporter, des enseignes propres aux entreprises ou encore des offres liées à des franchises. De ce fait, les fiches de poste et les compétences deviennent plus ciblées.

✓ **Les changements d'habitudes de consommation**, en particulier en lien avec les enjeux de transition environnementale, poussent les employeurs à être davantage proactifs.

Exemple : les régimes alimentaires spécifiques (sans gluten, vegan...) sont devenus courants, ce qui suppose de nouveaux services (adaptation des menus et des approvisionnements).

✓ **Dans le cadre du développement durable et des évolutions législatives**, de nouvelles règles bouleversent l'organisation.

Exemple : avec [la loi Egalim](#) entrée en vigueur au 1er janvier 2023, la vaisselle jetable est interdite dans les établissements de plus de 20 couverts simultanés. Ils doivent proposer de la vaisselle réutilisable, et s'organiser en conséquence.

✓ **Le tournant numérique est pris** : les clients passent commande en ligne, ce qui suppose une gestion dématérialisée, et la notoriété sur les réseaux sociaux (marketing, mais aussi marque-employeur) est devenue incontournable.

Exemple : pour maîtriser efficacement les outils de communications utilisés par les clients, en particulier les plus jeunes, les entreprises doivent trouver les bonnes compétences (par recrutement direct ou en formant les salariés en poste).

Pour répondre à ces enjeux, la branche RCLS Cafétérias se fixe plusieurs priorités en 2023-2024 :

- ✓ Intégrer de nouvelles recrues aux profils variés ;
- ✓ Encourager les entreprises à la sécurisation des parcours professionnels et la fidélisation des salariés pour consolider les équipes avec un objectif de 260 salariés formés en 2023

Les métiers qui recrutent

- ✓ employé(e) de restaurant
- ✓ adjoint(e) et directeur de restaurant

Les actions phares de 2023

A court terme, la branche se mobilise sur quatre projets prioritaires :

- ① la commande d'études sur l'impact du numérique, sur l'évolution des comportements de consommation et sur la perception du secteur par les jeunes, en lien avec des cartographies sur les métiers et les compétences (au travers des EDEC* [Tourisme](#) et [grands événements culturels et sportifs](#)).
- ② la promotion des métiers par une campagne d'information et un [site web](#) orientés vers l'alternance, en particulier sur les métiers d'adjoint de directeur, de barman, de pâtissier et de boulanger ;
- ③ l'élargissement du sourcing des apprentis auprès des demandeurs d'emploi ([POE](#)) et des réfugiés ([Hope](#)) ;
- ④ le développement de la [VAE](#)** et de [l'Afest](#)*** ainsi que des outils d'accompagnement RH dans le cadre de l'EDEC PIC compétence pour sécuriser les parcours et fidéliser.

* L'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) est un accord annuel ou pluriannuel conclu entre l'État et une ou plusieurs branches professionnelles.